

PAR MONTS ET RIVIÈRE

Octobre 2023, volume 26, no 7



REVUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX
SAINT-CÉSAIRE, ANGE-GARDIEN, SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, ROUGEMONT

Sommaire

- 5** François Papineau et le don du terrain pour l'église de Saint-Césaire le 27 avril 1822
Par : *Sylvie Desmarais*
- 8** Quand le rêve devient réalité en 1993 Inauguration officielle de la sortie no 48 de l'autoroute 10 à Saint-Césaire
Par : *Lucie Brodeur Monast*
- 10** La Commission du Salaire Minimum des Femmes et la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska
Par : *Cécile Viau*
- 15** Ajouts d'informations généalogiques concernant la famille Phelps de Rougemont
Par : *Gilles Bachand*

Chroniques

Coordonnées de la Société	2
Mot du président	3
Le mot du rédacteur en chef	4
Les Archives de la SHGQL	4
Pêle-Mêle en histoire... généalogie...patrimoine	16
Nouveaux membres	16
Prochaine rencontre	17
Activités de la SHGQL	17
Nouveautés à la bibliothèque	18
Nouvelles publications	18
Merci à nos commanditaires	19



**Ouvrières et enfants travaillant en juillet 1942
à la Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska**



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux a été fondée en 1980. C'est un organisme à but non lucratif, qui a pour mandat de faire connaître et valoriser par des écrits, un site Web et des conférences, l'histoire et le patrimoine des municipalités suivantes : Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et Rougemont. Elle conserve des archives historiques et favorise aussi l'entraide mutuelle des membres et la recherche généalogique

43 ans de présence dans les Quatre Lieux

La Société est membre de :

[La Fédération Histoire Québec](#)

[La Fédération québécoise des sociétés de généalogie](#)

[Conseil du patrimoine religieux du Québec](#)

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Adresse postale : 1291, rang Double Rougemont (Québec) J0L 1M0 Tél. 450-469-2409	Adresse de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux : Édifice de la Caisse Populaire 1, rue Codaire Saint-Paul-d'Abbotsford Tél. 450-948-0778	Site Internet : www.quatreliex.qc.ca Courriels : lucettelevesque@sympatico.ca shgql@videotron.ca
---	--	--

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

www.facebook.com/quatreliex

Cotisation pour devenir membre : La cotisation couvre la période de janvier à décembre de chaque année. 30\$ membre régulier. 40\$ pour le couple.	Horaire de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux : Mercredi : 9 h à 16 h Semaine : sur rendez-vous. Période estivale : sur rendez-vous.
--	--

La revue *Par Monts et Rivière*, est publiée neuf fois par année.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Toute correspondance concernant cette revue doit être adressée au rédacteur en chef :

Gilles Bachand tél. : 450-379-5016.

La direction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes. Toute reproduction, même partielle des articles et des photos parues dans *Par Monts et Rivière* est interdite sans l'autorisation de l'auteur et du directeur de la revue. Les numéros déjà publiés sont en vente au prix de 2\$ chacun.

Dépôt légal : 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISSN : 1495-7582

Bibliothèque et Archives Canada

Tirage : 200 exemplaires par mois

© Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux



Un peuple sans histoire est un peuple sans avenir



Bonjour à vous tous,

À la mi-septembre, nous avons eu un changement important en regard du déménagement de notre local en haut de l'ex-Caisse Desjardins à Saint-Paul-d'Abbotsford. Cet édifice, propriété actuelle de la municipalité doit effectuer plusieurs rénovations afin d'installer tous les bureaux de la Mairie en ce bâtiment en 2024. Durant les travaux, la direction de la municipalité nous a demandé de vider notre local à l'étage et nous devons donc déménager fin octobre tous nos documents, équipements, meubles et le tout sera en entreposage pour quelques mois. En principe, nous serons en mesure d'ouvrir nos nouveaux locaux à vous et au public en septembre 2024 à l'édifice actuel de la Mairie, 926, rue Principale, Saint-Paul-d'Abbotsford.

Retour sur la saison estivale : Nous vous remercions de votre très bonne participation à nos derniers événements tels la découverte d'Honoréville et l'hommage aux patriotes à Saint-Césaire en mai, la visite historique à Trois-Rivières en juillet et le brunch annuel en septembre.

Contrairement à Pierre-Yves McSween, le comptable de la TV dont le slogan est : “*En avez-vous vraiment besoin*” ? Nous, de notre côté, contrairement à ses propos, nous avons vraiment besoin de votre support et de votre participation pour continuer notre mission dans les Quatre Lieux. En ce sens, nous continuons nos principales activités dont nos conférences mensuelles dans les locaux des municipalités des Quatre Lieux. Vous pourrez toujours nous rejoindre pour des informations reliées à l'histoire et à la généalogie.

D'autre part, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres pour participer à la gestion de notre organisme et nous serions heureux de recevoir vos offres de participation à notre comité exécutif afin d'assurer la continuité de la société.

Au plaisir de vous rencontrer à nos activités.

Jean-Pierre Desnoyers

Président

Conseil d'administration 2023

Président : Jean-Pierre Desnoyers

Vice-président : Jean-Pierre Benoit

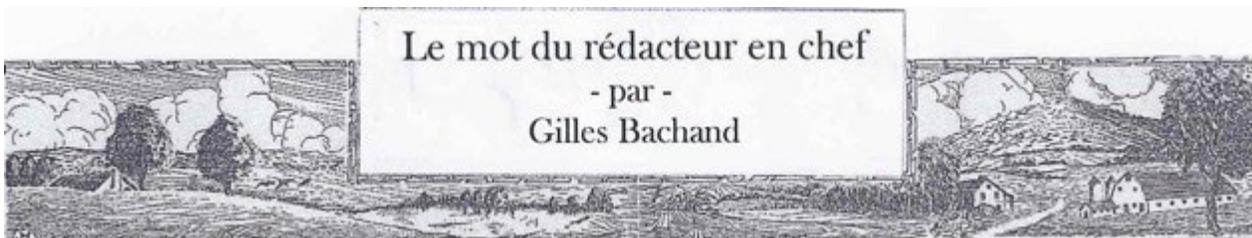
Secrétaire-trésorière : Lucette Lévesque

Archiviste : Gilles Bachand

Administrateurs (trices) : Lucien Riendeau, Jeanne Granger-Viens, Madeleine Phaneuf
Fernand Houde, Marie-Josée Delorme

Webmestre : Michel St-Louis **Agent de communication** : Jean-Pierre Desnoyers

Rédacteur en chef de *Par Monts et Rivière* : Gilles Bachand



Encore ce mois-ci les auteurs vous feront découvrir par le biais d'articles fort pertinents, des facettes de notre histoire régionale. Dans un premier temps, on découvre l'importance du don d'un terrain par François Papineau concernant l'érection d'une église à Saint-Césaire en 1822. Puis suivront les démarches entreprises par un groupe de citoyens de Saint-Césaire pour qu'il y ait une sortie sur l'autoroute 10 pour accommoder sa population et lors du classement du fonds de la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska, on découvre qu'il existe une entité québécoise vouée à la protection d'un salaire minimum pour les femmes et les jeunes filles soit : « La Commission du Salaire Minimum des Femmes » et les démarches que la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska va entreprendre avec cet organisme.

En ce qui a trait à la généalogie, nous en apprendrons davantage concernant Jeremiah Phelps de Rougemont et sa descendance qui s'est perpétuée aux États-Unis.

Bonne lecture !

Gilles Bachand

Historien

Les Archives de la SHGQL **Historique du Fonds no 65 Marie Bouillé (2023)**



Marie Bouillé occupa plusieurs fonctions au sein du Parti québécois de 1998 à 2008. Candidate défaite de ce parti dans Iberville en 2007. Éluée députée de ce parti dans Iberville en 2008. Réélue en 2012. Présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles du 7 novembre 2012 au 5 mars 2014. Défaite en 2014.

Mme Bouillé a eu la gentillesse de confier à notre Société, ses archives touchant son expérience comme députée. Le fonds consiste en grande partie, par des coupures de journaux qui illustrent ses engagements comme députée dans la circonscription d'Iberville.

Vous pouvez consulter son fonds sur notre site Web : www.quatrelioux.qc.ca



François Papineau et le don du terrain pour l'église de Saint-Césaire le 27 avril 1822

Acte No 1890
Notaire Charles Lagorce
27 avril 1822

[BAnQ numérique](#) texte intégral

Cession par François Papineau à la Fabrique de la nouvelle Paroisse nommée Saint-Césaire

Pardevant les Notaires Publics du District de Montréal, dans la Province du Bas Canada, soussignés;

Fut présent **Sieur François Papineau, Bourgeois**, demeurant en la Paroisse de Saint Mathias. Lequel a reconnu et confessé par ces présentes, avoir cédé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours, et promis et promet de garantir de tous troubles, dons douaires, dettes, hypothèques, évictions, substitutions, aliénations et autres empêchements généralement quelconques à la Fabrique de la Nouvelle Paroisse nommée Saint Césaire, à ce présent et acceptant pour la dite Fabrique, **Messire Antoine Girouard, prêtre et curé**, desservant la dite nouvelle Paroisse et autres lieux, résidant au Presbytère de la Paroisse de Saint Hyacinthe, c'est à savoir;

Un lopin de terre de **deux arpents de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir**, à prendre du Nord de la Rivière Yamaska, à gagner le chemin de Roi qui existe actuellement, tenant pardevant à la dite Rivière, en profondeur au dit chemin de Roi, et des deux côtés au dit Sieur Cédant, formant le dit Lopin de terre huit arpents et quatre-vingt-dix Perches en superficie – ainsi qu'il est plus simplement désigné au Procès-Verbal de l'arpenteur Maître Emmanuel Couillard Després, qui est ci-annexé – en date du trente janvier dernier pour y avoir recours en cas de besoin *sur lequel dit Lopin de terre est actuellement Bâtie une chapelle pour servir au culte Divin et autres Bâtisses pour l'usage du curé*.

Ainsi que le dit Lopin de terre se poursuit, comporte et étend de toutes parts, circonstances et dépendances, que le dit Sieur Acceptant, pour et au nom et profit de la Fabrique (...) de la dite Nouvelle Paroisse Saint Césaire a dit bien savoir et connoitre pour l'avoir vû et visité, et dont il est content et satisfait.

Et au dit Sieur Cédant le dit Lopin de terre appartient pour l'avoir acquis avec une plus grande partie par bons titres.

Mouvant le dit Lopin de terre en la censive de la Seigneurie Debartzch, et envers le Domaine d'icelle, chargé de tels cens et rentes qu'il peut devoir, quitte d'iceux du passé jusqu'au onze Novembre dernier, pour du dit Lopin de terre et dépendances en jouir et user paisiblement et à toujours pour l'utilité et usage de la Fabrique de la dite nouvelle Paroisse de Saint Césaire comme de chose à elle appartenante en pleine propriété en vertu des présentes.

Cette cession, transport et délaissement ainsi faits à la charge des droits Seigneuriaux à l'avenir seulement.

Et en outre à la condition expresse que le dit Sieur François Papineau, et Dame **Louise Brissette**, sa femme auront le droit et privilège, quoique demeurants ailleurs de la Paroisse de Saint Césaire **d'occuper et jouir gratuitement d'un Banc** dans la chapelle bâtie dans la dite nouvelle Paroisse, ou dans l'Église qui s'y bâtira par la suite. Lequel droit et privilège ne sera et durera que la vie durant des dits Sieur et Dame Papineau *Lesquels auront droit de prendre le dit banc où bon leur semblera, excepté celui du seigneur et du premier capitaine, et de plus sera tenu la dite Fabrique d'entretenir la moitié du chemin de Roi du dit Lopin de terre. Et pour les autres travaux mitoyens ils seront en commun entre le curé desservant (...) la dite Paroisse et le dit Cédant (*un mot entreligne bon*).

Cette présente cession, transport et délaissement est encore fait à cette condition expresse, que s'il arrivoit par la suite que les Habitants formant l'arrondissement (...) de la nouvelle Paroisse de Saint Césaire, ou la majorité d'iceux dits Habitants obtiendroient avec l'agrément et permission de Monseigneur l'évêque ou de ses successeurs de déplacer la chapelle, sur le terrain où elle est actuellement bâtie, pour la remettre et la rebâtir ou rebâtir une Église ailleurs que sur icelui, en ce cas, qu'il sera loisible aux dits Sieur François Papineau et Dame Louise Brissette sa femme, ainsi qu'à leurs Héritiers et Successeurs, de rentrer et reprendre la jouissance et propriété du dit Lopin de terre présentement cédé et abandonné sans aucune formalité de loi ni Procès

– sans cette dernière condition particulière le dit Sieur François Papineau nous a déclaré qu’il n’auroit jamais consentie ni fait et exécuté le présent acte, *de plus se réserve le dit sieur Cédant le droit de jouir et occuper le terrain ci-dessus cédé, tant qu’il n’y aura pas de curé résidant dans la dite nouvelle Paroisse de Saint Césaire.*

Et au moyen de toutes les charges, clauses et conditions ci-dessus, le dit Sieur Cédant transporte à la Fabrique de la dite Nouvelle Paroisse de Saint Césaire, tous droits de propriété, fonds, très-fonds, noms, raisons, actions, saisine, possession et autres choses généralement quelconques, qu’il peut ou pourroit demander ou prétendre en ou sur le dit lopin de terre présentement cédé et abandonné, dont il s’en est démis et dessaisi à son profit et de ses hoirs et ayant cause – voulant et consentant que la Fabrique de la dite nouvelle Paroisse de Saint Césaire en soit saisi et mis en possession par et ainsi qu’il appartiendra constituant à cette fin (...) son procureur le porteur d’une Expédition des présentes, lui donnant pouvoir de ce faire.

Car ainsi &c. et pour l’Exécution des présentes et de leurs dépendances les dits sieur Cédant et Acceptant ont élu leur Domicile aux lieux sus mentionnés auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant &c.

Fait et passé en la Paroisse de Saint Mathias en la maison et demeure du dit Sieur Cédant le vingt sept du mois d’avril mil huit cent vint deux. Et ont signé avec nous dits Notaires après lecture faite. / trois renvois en marge bons – quatre mots rayés nuls.

François Papineau

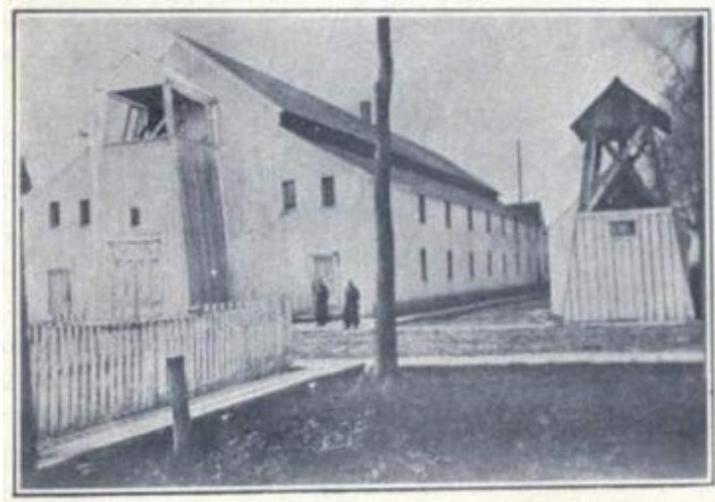
Ant. Girouard ptre

L. Picard N. P.

Charl. Lagorce Not. publ.



La vieille église vers 1860



1887 – chapelle provisoire bâtie pour remplacer la « vieille » église jusqu'à ce qu'une nouvelle église en pierre soit bâtie. Cette chapelle servira de 1887 à 1894

Les deux photos : Archives de la SHGQL



c1900 - L'église de pierre inaugurée en 1895 et qui a brûlé en 1985.

Archives SHGQL

Sylvie Desmarais membre de la SHGQL

Quand le rêve devient réalité en 1993

Inauguration officielle de la sortie no 48 de l'autoroute 10 à Saint-Césaire

La visite organisée dernièrement par la SHGQL à **Honoréville**, m'a rappelé de beaux souvenirs. C'est en effet à cet endroit que l'on trouve la sortie 48 de l'autoroute 10. J'aimerais mettre en évidence toutes les démarches, qui ont amené le ministère des Transports à construire cette bretelle d'accès. Pour ce faire je vous soumetts un article du journal *La Voix de l'Est* de Granby du 12 décembre 1993. J'ai participé bénévolement à ce long processus, comme nous le verrez dans l'article.

Bonne lecture !

« C'est enfin une réalité, la sortie 48 de l'autoroute 10, en direction ou en provenance de Sherbrooke, est maintenant accessible aux automobilistes. L'inauguration officielle de ces nouvelles bretelles a eu lieu le 3 décembre en présence du député Yvon Lafrance, des maires des municipalités environnantes, des présidents de la Chambre de commerce de Saint-Césaire et toutes les personnalités qui ont travaillé sur ce dossier.

Après plus de vingt ans de déboires, d'implication de nombreuses personnalités qui, à tour de rôle ont succédé à titre de maire, conseiller ou président de la Chambre de commerce, c'est incontestablement une concertation et une solidarité régionales remarquables qui a eu gain de cause de l'achèvement des bretelles manquantes à la sortie 48.

Lors de son élection en 1989, à titre de député d'Iberville à l'Assemblée nationale, Yvon Lafrance affirmait que le projet n'était pas à la programmation du ministère des Transports. Pour tenir une promesse électorale, monsieur Lafrance en a fait son cheval de bataille.

Heureux hasard, au même moment la Chambre de commerce de Saint-Césaire qui était inactive depuis plusieurs années, renaît de ses cendres et attaque de plein front ce projet. Nommé premier président de cette 2^e phase, le notaire Jean-François Denicourt, a réanimé ces dossiers et a emboîté le pas avec le député Lafrance et l'appui de tous les membres de la Chambre de commerce.

On se souviendra aussi qu'à l'époque, une pétition de plus de 2,000 noms de citoyens en accord avec ce projet, réalisé par Mme Lucie Monast au nom de la Chambre, a été un élément important à l'appui de ce dossier. De fil en aiguille, les présidents se sont succédés dans la même voie pour que ce dossier soit mené à bon port.

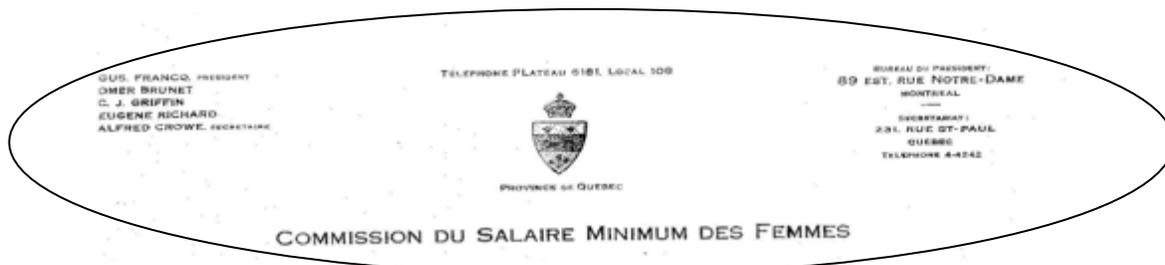
Suite à ça, la réalisation de ce projet a fait l'objet d'un protocole d'entente entre cinq municipalités, soit : la Ville de Saint-Césaire, la Paroisse de Saint-Césaire, la municipalité de Sainte-Brigide, la municipalité de Rainville et le Village de Rougemont, pour une somme de 105 000\$. Avec la contribution du gouvernement, le projet fut réalisé au coût de 1,200,000\$. Le maire de la Ville de Saint-Césaire, Alain Bellavance, voit un apport économique important pour la région, autant du point de vue touristique que pour le développement d'industries. »



La traditionnelle coupe du ruban a été effectuée par madame Monique Lemaire, veuve de l'ex-maire de Sainte-Brigide, monsieur Jean-Louis Lemaire, en présence du député Yvon Lafrance, des maires des municipalités environnantes, des présidents de la chambre de commerce de Saint-Césaire, et des personnalités qui se sont impliqués directement ou indirectement à la réalisation de ce dossier. *La voix de l'Est, 12-12-1993.*

Lucie Brodeur Monast membre de la SHGQL

La Commission du Salaire Minimum des Femmes et la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska



La **Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux** nous permet de faire d'heureuses découvertes. J'ai eu le plaisir de débroussailler le Fonds de la Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska. Vous ne connaissez pas cette coopérative ? Si je vous dis le Fonds du Tabac de Saint-Césaire ? Bien sûr, la culture du tabac dans Saint-Césaire et région. Parmi ses 17 boîtes d'archives, j'ai mis la main sur quelques lettres échangées entre la Société Coopérative et la Commission du salaire minimum des femmes !

Une Commission du salaire minimum des femmes en 1931, 1933, 1935 ? Pourquoi Le Fonds du Tabac y était mêlé et pourquoi en 2023, n'entendons-nous parler que de la Loi sur les Normes du Travail du Québec qui régit également le salaire minimum ?

Suivez-moi :

- La Société Coopérative Agricole reçoit le 16 juin 1931, une lettre signée du président Gus. Francq, de la Commission du Salaire Minimum des Femmes qui remercie la Société pour le rapport reçu à la Commission et que tout semble parfait.
- Le 7 avril 1933, monsieur Gus. Francq, toujours président, écrit à la Société Coopérative pour obtenir le montant des salaires payés à chaque ouvrière, pour une semaine, dans le cours du mois de mars ainsi que le nombre d'heures de travail pour le montant reçu...
- Le 10 février 1934, le président Francq n'est pas d'accord avec le rapport de la Société de janvier 1934 et remarque que les salaires payés aux ouvrières du tabac ne sont pas conformes aux salaires minimums exigés par l'Ordonnance no. 12a qui couvre les établissements du même type que la Société. Il ajoute qu'il prend bonne note des remarques qui accompagnent le rapport de la Société informant la Commission que les mêmes ouvrières ayant acquis plus d'expérience, font 50 pour cent de plus que démontré sur cette liste...
- Le 7 mai 1935, monsieur Francq écrit à l'attention du directeur-gérant, monsieur Philippe Blais :

« La Commission du Salaire Minimum, vient de recevoir la visite de plusieurs jeunes filles, qui sollicitent de pouvoir travailler à un salaire moins élevé que le minima initial de \$6.00 par semaine basé sur 55 hrs.

Je ne vous cacherai pas que j'ai été des plus surpris que vous ayez envoyé à Montréal des jeunes filles faire semblable demande, et je vous réitère que la Commission ne peut accorder les permis pour un salaire plus bas que le minima initial de \$6.00 par semaine. Vous voudrez bien agir en conséquence à l'avenir. »

- Le 16 mai 1935, monsieur Francq réécrit à M. P. Blais :
« Pour faire suite à notre conversation d’hier, je désire vous informer qu’il n’y a rien dans la loi qui vous oblige à garder à votre emploi qui que ce soit qui ne fait pas votre affaire ; si vous ne croyez pas devoir payer plus à certaines ouvrières, c’est votre affaire, tout ce que nous avons à voir c’est que vous respectiez la loi... »

Très intrigant toute cette histoire et je tenterai de vous faire connaître cette Commission.

La Commission du Salaire Minimum des femmes

Au début de l’année 1919, l’industrie de guerre éprouve des difficultés à se recycler pour s’adapter à la nouvelle paix. Au chômage, à la dégradation des conditions de travail et aux grèves s’ajoute la compétition des travailleuses. La présence de femmes sous-payées crée en outre une baisse des salaires dans les métiers qu’elles occupent et dans les entreprises et industries où elles sont en grand nombre.

La solution aurait été d’abolir la discrimination et d’établir un salaire minimum uniforme, mais le gouvernement québécois n’est pas disposé à cette époque à abolir la différence entre le travail des hommes et celui des femmes. Il choisit donc de ne légiférer que sur un salaire minimum pour les femmes, et encore seulement dans l’industrie. Il invoque la nécessité de protéger de l’exploitation éhontée une main-d’œuvre incapable de se défendre seule et de s’organiser. La nouvelle loi s’appuiera donc sur deux propositions : les femmes sont, dans l’ensemble, de faibles négociatrices; de plus, elles ne sont pas censées avoir de dépendants. Le salaire minimum sera donc l’expression du coût de la vie pour un individu. (*Extrait du site web ministère du travail du Québec capsule historique 2023*)

Monsieur Éric Leroux nous en apprend davantage. (*Leroux, É. (2003). Un moindre mal pour les travailleuses? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937. (Labour/Le Travailleur, 51, 81-114).*)

À Québec, lors de la session parlementaire de l’hiver 1919, la Loi du salaire minimum des femmes est adoptée dans l’indifférence générale. La mort de Wilfrid Laurier survenu le 17 février retient plutôt l’attention. La Chambre abrège les travaux pour se concentrer sur les funérailles grandioses de l’ancien premier ministre libéral. Dès lors, l’adoption de la loi n’a fait l’objet d’aucun débat en Chambre et les journaux sont demeurés silencieux à son sujet. La loi du salaire minimum est finalement sanctionnée le 17 mars 1919. Elle prévoit la formation d’une commission chargée de son application. Sans commission, la loi est inopérante puisque tous les mécanismes de fonctionnement relèvent de la commission. Or, celle-ci ne verra le jour que six ans plus tard, en 1925. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce retard, mais la plus probable demeure la récession qui sévit au début des années 1920, jumelée au désintéressement des pouvoirs politiques vis-à-vis de cette législation. La récession réduit le militantisme syndical, ce qui donne du jeu au gouvernement; il ne veut pas alourdir le fardeau des entreprises au moment où le chômage augmente et où les salaires diminuent.

Monsieur **Gustave Francq** sera nommé **président** de cette Commission. (le même signataire des lettres ci-haut mentionnées). Il est reconnu dans le milieu du travail. Il a fondé en 1919 le journal Le Monde ouvrier (toujours offert gratuitement aux travailleurs en 2023) qui traite de syndicalisme et de questions sociales. On peut d’ailleurs voir une plaque commémorative de Gustave Francq devant l’édifice de la FTQ à Montréal.

Or cette volonté de l'État de vouloir « protéger » les femmes résulte en partie de l'inégalité des droits qui limitent la capacité juridique des femmes mariées à cette époque, considérées comme des mineures d'après le Code civil, ce qui restreint leurs droits. Ce n'est qu'en 1929 que le Code civil sera amendé de façon à ce que les femmes mariées puissent disposer de leur salaire sans l'autorisation de leur mari.

Les syndicats catholiques, pour leur part, préconisent surtout le retrait des femmes, principalement des femmes mariées, du marché du travail.

17 mars 1919



Quelques articles dans la Loi de la **Commission du Salaire Minimum des Femmes** :

Article no. 4 La Commission a le pouvoir d'examiner les livres et les listes de paye des patrons et de requérir d'eux tous les renseignements qu'elle juge nécessaires relativement au travail des femmes.

Article no. 9 Il est loisible à la Commission d'émettre des permis spéciaux en faveur d'apprenties ou de femmes dont l'état physique ne leur permet pas de faire le travail d'une ouvrière ordinaire, aux fins d'être employées à un salaire moins élevé que celui fixé par une ordonnance.

Article no. 10 Il est loisible à la Commission de déterminer une échelle de salaire spéciale pour les filles âgées de moins de dix-huit ans.

Article no. 12 Tout patron qui emploie une femme à un salaire inférieur à celui fixé suivant les dispositions de la présente loi, après que la décision de la Commission est devenue en vigueur, encourt une pénalité n'excédant pas cinquante piastres.



Lorsque la loi est amendée et la Commission finalement mise sur pied en 1925, Taschereau prend soin de rassurer l'Association des manufacturiers canadiens qui considère que la nouvelle Commission possède trop de pouvoir... « ...il ne sera rien fait sous le régime de cette loi qui puisse en aucune manière déranger les activités industrielles de la province ».

Au Québec, même si les femmes n'auront jamais de représentante officielle au sein de la Commission, Thérèse Casgrain y jouera tout de même un rôle de premier plan à partir de 1927 en tant que représentante du public lors des conférences conjointes.

Aux termes de ces consultations, les commissaires fixent le budget minimal des besoins d'une ouvrière montréalaise à 12,20 \$ par semaine. L'ordonnance 2, fixe les salaires minimums entre 6\$ et 9\$ par semaine, selon qu'il s'agit d'une apprentie ou d'une ouvrière expérimentée. Les commissaires fixent aussi le nombre maximum d'heures de travail à 55 heures par semaine.

D'autres améliorations sont apportées au fil des ans. En 1933, on oblige l'employeur à tenir un registre dans lequel sont consignés les noms, l'âge et le lieu de résidence de leurs employées, la durée de chaque jour de travail et les salaires versés. Évidemment, ce registre doit pouvoir être consulté en tout temps par un inspecteur.

En effet, plusieurs employeurs parviennent, légalement ou non, à contourner les ordonnances de la Commission. Parmi ces moyens, il faut souligner les permis délivrés par la Commission à certaines ouvrières pour leur permettre de travailler à des taux plus bas que les salaires minimums.

Accordés au début à des ouvrières d'âge mûr ou handicapées afin de faciliter leur embauche, ces permis sont également accordés, à partir de 1933, à de jeunes apprenties dont le travail nécessite peu de dextérité et d'expérience. Dans certains cas, ces permis peuvent s'étendre à l'ensemble d'une entreprise. Les commissaires justifient cette décision en arguant que le salaire de l'ouvrière doit refléter le degré de difficulté de la tâche à accomplir et le niveau de dextérité de l'ouvrière. (*Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1933-1934*).

De leur côté, les employeurs utilisent aussi des moyens légaux et illégaux pour contourner la loi. En 1934, dans le cadre des travaux de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, Francq soumet aux commissaires une liste des dix principaux moyens utilisés par les employeurs pour se soustraire à la loi. (*ANC, Fonds de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix (ci-après CREEP) (RG 33/18, vol.56, Exhibit 16)*). Parmi ceux-ci, le plus répandu est sans contredit l'utilisation légale du travail à la pièce, méthode qui prend beaucoup d'ampleur au début des années 1930 avec la crise économique et la surabondance de la main-d'œuvre.

En 1934, le gouvernement fait un premier pas vers l'établissement d'un salaire minimum pour tous lorsqu'il modifie la loi pour y inclure tout homme employé à une tâche habituellement effectuée par une femme. (*Québec, Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes, 24 Geo. V, chap. 3*). Le gouvernement acquiesce ainsi à la demande des commissaires qui constatent que plusieurs employeurs remplacent leurs ouvrières non qualifiées par de jeunes hommes à des salaires plus bas que les minimums. Agés de quatorze à dix-huit ans, ces jeunes garçons, « sortant de l'école », sont employés à des tâches ne requérant que peu d'expérience et gagnent des salaires variant de trois à cinq dollars par semaine

Maurice Duplessis accède au pouvoir lors des élections provinciales du 17 août 1936. À la session parlementaire de l'hiver 1937, il abroge la Loi du salaire minimum des femmes de 1919 et la remplace par la Loi des salaires raisonnables. La nouvelle loi, tout en maintenant les ordonnances de l'ancienne Commission du salaire minimum des femmes, s'applique dorénavant indistinctement aux femmes et aux hommes. Pour établir de nouvelles ordonnances, Duplessis crée l'Office des salaires raisonnables qui remplace l'ancienne commission.



Ainsi, la Commission du Salaire Minimum des Femmes n'aura duré que quelques années mais aura été un jalon dans l'histoire de la rémunération des femmes au travail et du rôle qu'elles y ont joué.

La Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska et ses dirigeants connaissaient donc bien cette nouvelle loi. Les grandes compagnies de tabac avec lesquelles la Société Coopérative transigeait devaient obtenir un produit à valeur ajoutée mais à moindre coût.

En 1949, on peut apercevoir dans les archives du Fonds de la Société que les femmes y sont encore présentes.

PROVINCE DE QUEBEC
 MINISTÈRE DU TRAVAIL
 DEPARTMENT OF LABOUR

Matricule No. 1657
 Number

SERVICE DE PLACEMENT PROVINCIAL
 PROVINCIAL EMPLOYMENT SERVICE

PERMIS DE TRAVAIL
 EMPLOYMENT PERMIT No. 82275

1. Nom (Surname) *GLADU* Prénom (Christian Name) *Gisèle*

2. No. *14-25-97*

3. Taille—Height *142* Poids—Weight *59* Yeux—Eyes *gris* Cheveux—Hair *bruns* Sexe—Sex *F*

La personne précitée est autorisée à travailler pour l'employeur ci-dessous mentionné.
 The above-mentioned person is allowed to work for the under-mentioned employer.

Nature précise de l'emploi (Exact nature of employment) *Ouvrière de M.F.*

4. Société (Name of employer) *Société Agricole de la Vallée d'Yamaska*

5. No. *Documents & Officiels* Ville (City) *St-Joseph*

6. *M.F. de la Vallée d'Yamaska* Date *20 septembre 1949*

Industrie ou Commerce (Industry, trade or business)

Veuillez mentionner l'industrie ou le commerce (Please mention the industry or business)

Gouvernement Provincial

SP45 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 E.C.E.P.S.

Gisèle, 14 ans et 2 mois travaille à la Société Coopérative en 1949.

Vous la connaissez ? La Société Coopérative devait sur le formulaire prescrit y inscrire également le poids ainsi que la couleur des yeux. (*retrouvé dans le Fonds de la Société avec les noms de plusieurs autres femmes ou hommes*).

Quelles tâches font-elles ? Quel salaire reçoivent-elles ? De nombreux documents pourraient vous permettre d'y répondre. Avec un peu de curiosité et du temps, vous sauriez répondre à ces questions et plus encore.

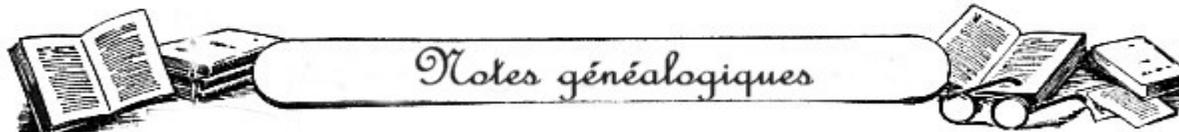
Vous pourriez aussi prendre connaissance de centaines de lettres adressées à la Société Coopérative de la Vallée d'Yamaska puisque plusieurs y sont classées dans 5 boîtes d'archives. Un livre de monsieur Alain Ménard : *Une coopérative au cœur d'une région à tabac* nous relate également les faits marquants de la Société. On y retrouve également des photos très intéressantes autant sur le travail des femmes dans l'usine que sur le travail du tabac dans les champs.

Ce Fonds est volumineux et nous permet d'en savoir plus sur le quotidien qu'a vécu cette coopérative et l'importance qu'elle a représentée dans la grande région de Saint-Césaire.

Bonne lecture à tous,

Cécile Viau, bénévole et membre de la SHGQL





Ajouts d'informations généalogique concernant la famille Phelps de Rougemont

Arbre Fiche Correspondances

Impressions Parentés Plus

♂ Jeremiah Phelps

Imprimer son arbre

- Né le 9 juin 1794 - Rougemont, St. Hyacinthe, Québec, Canada
- Décédé le 9 mai 1865 - Lyle, Mower County, Minnesota , à l'âge de 70 ans
- Inhumé - Cedar City Cemetery, Austin, Mower County, Minnesota
- FARMER

Parents

- Amos Phelps 1750-
- Diadama Long 1763-1837

Union(s) et enfant(s)

- Marié le 2 mai 1819, Mont Rousemont, Canada, avec Margaret Collins 1796-1868 (voir note) dont
 - ♂ Charlotte Phelps 1820-1865 mariée le 7 avril 1851 avec Thomas Bornaille 1819-1900
 - ♀ Phébe Phelps 1821-1900 mariée le 8 mars 1845 avec Andrew Albert Gemmel 1819-1898
 - ♂ Amos Phelps 1823-1903 marié le 3 février 1853 avec Maria Coffin Lyon 1829-
 - ♂ Thomas Phelps 1825-1863 marié le 20 mars 1855 avec Albine C. Runnels †1921
 - ♂ Jeremiah Phelps 1827-1899 marié le 17 septembre 1857 avec Armenia M. Spaugenberg 1826-1900
 - ♂ Edward Phelps 1829-1904 marié le 10 août 1869 avec Mary Wilson Brown 1846-1923
 - ♂ John Phelps 1831-1899 marié le 12 novembre 1856 avec Julia Ada Lyon 1838-
 - ♂ George Phelps 1834-
 - ♂ William Phelps 1834-
 - ♀ Hannah Phelps 1836-1903 mariée le 17 avril 1856 avec Alfred Cressey 1836-1921
 - ♀ Diadama 'Danny' L. Phelps 1838-1915 mariée en 1861 avec John B. Niles 1831-1874
 - ♀ Mary Ann Phelps 1842-1905 mariée le 13 février 1861 avec Silcom Williams 1833-

Frères et sœurs

- ♂ Amos Phelps 1786-
- ♂ Luman Phelps 1787-
- ♀ Selenda Phelps 1799-1888
- ♂ Oliver Cromwell Phelps 1803-1890

Notes

Notes individuelles

Jeremiah Phelps' descendants contributed by John Osborn [johneo/-st/-jeatthink.net], 18730 56th Ave NE, Kenmore, WA 98028 (425) 485-4698.

reference: 23206

change: 19 Apr 2007 22:56:32

Notes concernant l'union

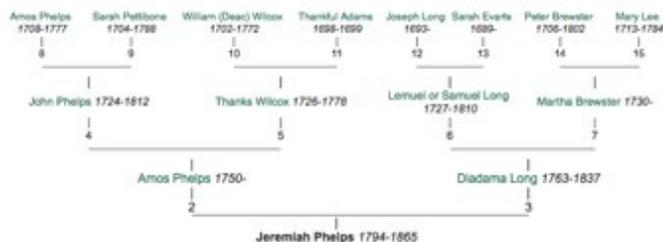
DISTRICT OF MONTREAL

Sources

- Personne: Family History Library - 35 N West Temple Street
Salt Lake City, UT 84150 USA - Ancestral File (R) - The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints - Copyright (c) 1987, June 1998, data as of 5 January 1998
- Naissance: My Family History - Ethelmae Eylar Carter

Aperçu de l'arbre

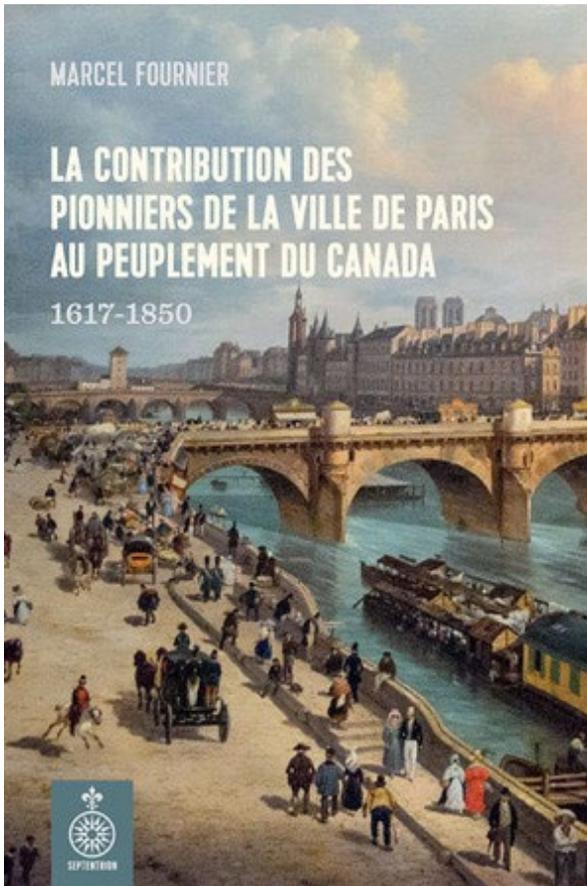
› Arbre d'ascendance › Arbre de descendance



Gilles Bachand

Référence Internet : le site Web de : Brian Phelps, Stockton, California.
Ouvrir le texte dans votre ordinateur pour augmenter la visibilité.

Généalogie : J'y ai trouvé mon ancêtre Nicolas Bachand dit Vertefeuille



Auteur : Marcel Fournier

À l'époque de la Nouvelle-France, les Parisiens ne représentent qu'un vingtième des habitants d'une France alors largement rurale. Siège de l'administration royale, la capitale exercera sur le peuplement de la colonie laurentienne une influence que l'on peut estimer de cinq à six fois supérieure à cette proportion.

L'information dont on disposait jusqu'à présent sur les colons parisiens était assez déficiente, du fait de l'incalculable perte au fil du temps de presque tous les registres paroissiaux du Paris intra-muros. Marcel Fournier vient ici combler en partie une importante lacune que connaissent bien les chercheurs. L'auteur ne se limite pas seulement à la constitution d'un répertoire biographique. Après le survol de la riche histoire de Paris, il s'attarde sur les lieux ayant un lien historique avec le Québec, ce qui inclut rues, places, églises et autres monuments. Ce livre constitue donc un véritable guide historico-touristique de la capitale française en plus d'être une source inédite sur plus de 900 ancêtres d'origine parisienne.

***POUR UN BEAU CADEAU !
POURQUOI NE PAS OFFRIR L'UNE DE NOS
PUBLICATIONS ?
VOIR LA LISTE À :
WWW.QUATRELIEUX.QC.CA***

PROCHAINE RENCONTRE DE LA SHGQL

---À mettre à votre agenda---

Jack Kerouac et le Petit Canada de Lowell, Mass. USA

Dans le cadre de ses rencontres mensuelles, la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à une conférence de **M. Réal Houde**, passionné de l'histoire des francophones d'Amérique et de l'immigration.

À partir de l'exemple de Jack Kerouac et de quelques autres personnages, nous découvrirons des parcelles de l'histoire de l'émigration canadienne française aux États-Unis, notamment à Lowell, Massachusetts. Quelques hypothèses seront émises sur les causes de ces départs vers le sud en deux temps, de 1840 à 1860, et après 1867. Il peut être instructif d'analyser cette émigration pour en saisir les subtilités, permettant ainsi de dégager certains constats qui pourraient être utiles pour notre époque.

La rencontre aura lieu mardi le 24 octobre 2023 à 19h30 à la Salle FADOQ, 11 rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford.

Coût : Gratuit pour les membres 5\$ pour les non-membres

Activités de la SHGQL

7 septembre 2023

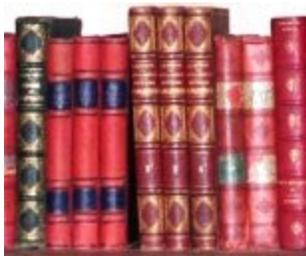
Assemblée de l'exécutif de la SHGQL, à l'ordre du jour : le budget, fin de la campagne de financement et les résultats, rénovation de la Caisse populaire de Saint-Paul et déménagement, collaboration avec l'organisme Passerelles, les prochaines conférences, le brunch 2023, etc.

17 septembre 2023 Brunch-bénéfice à Rougemont

Soixante-neuf personnes étaient présentes pour cette activité de financement. Ceci dépasse nos pronostiques. Nous tenons à remercier les bénévoles concernant la disposition de la salle, le décor, etc. Notre confrère Lucien Riendeau a de nouveau eu la gentillesse d'exposer des pièces de son immense collection d'objets anciens, dont la magnifique porte victorienne de la maison de son ancêtre. L'objet mystérieux a été identifié par M. Jean-Marie Bergman. Ceci a éveillé beaucoup de questions et de souvenirs chez les personnes présentes. Jean-Pierre Desnoyers et Fernand Houde ont présenté les résultats de notre projet *Mémoires vivantes de Rougemont* et expliqué les défis que la Société devra affronter dans les prochains mois en ce qui concerne notre prochain déménagement. Nous tenons aussi à souligner la présence de M. Robert Vyncke maire de Saint-Paul-d'Abbotsford, Guy Adam maire de Rougemont, M. Denis Chagnon conseiller à la ville de Saint-Césaire et Mme Anie Lauzon et M. Carl Bouchard représentaient la municipalité de Ange-Gardien.

20 septembre 2023

Réunion spéciale de l'exécutif concernant les moyens à prendre pour le déménagement de la Société et la fermeture de la Maison de la mémoire durant plusieurs mois.



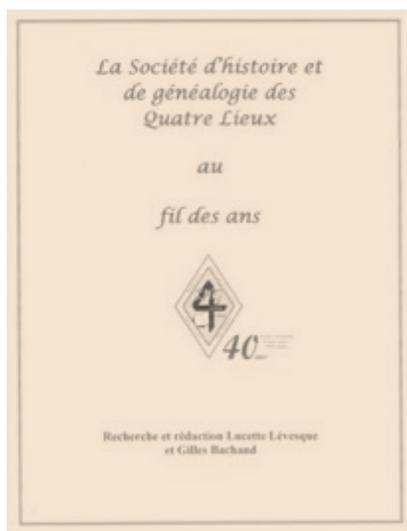
Nouveautés à la bibliothèque ou aux archives de la SHGQL

Toutes nos nouvelles acquisitions ou dons sont systématiquement exposés dans le présentoir de nouveautés pour une période d'environ un mois, puis placés sur les rayons de notre bibliothèque ou directement dans nos archives.

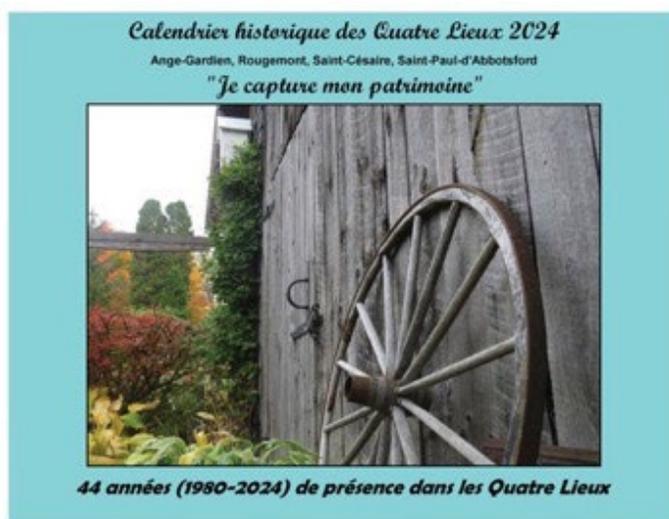
Don de Jean-Pierre Benoit

Audet, Louis-Philippe, *Le système scolaire de la Province de Québec*, Québec, Les Éditions de l'Érable, 1955, 327 pages.

--- Nouvelles publications ---



Coût : 35
Volume de 297 pages



Calendrier historique 2024
Coût 10\$

Pour vous procurer ces publications, s.v.p. vous communiquez avec notre secrétariat ou vous vous présentez à la Maison de la mémoire à Saint-Paul-d'Abbotsford le mercredi de chaque semaine.

Nos activités en image



La documentation de Lucien Riendeau



Jean-Pierre Desnoyers, Denis Chagnon,
Pierre Therrien



L'objet ancien très mystérieux ?



En direction du repas...



Le collectionneur Lucien Riendeau

Merci à nos commanditaires

ANDR ANNE LAROUCHE
 Votre d put e de Shefford
 400, rue Principale, bureau 101
 Granby (Qc) J2G 2W6
 andreanne.larouche@parl.qc.ca
 (450) 378-3221

Audrey Bogemans
 D put e d'iberville



**ASSEMBL E
 NATIONALE
 DU QU BEC**

AudreyBogemansCAQ

assnat.qc.ca

H tel du Parlement

1045, rue des Parlementaires
 Bureau 219
 Qu bec Qc G1A 1A4

Bureau de circonscription

715, boulevard Iberville
 Suite 102
 Saint-Jean-sur-Richelieu Qc J2X 4S7
T l. 450 346-1123
 Sans frais 866 877-8522

Audrey.Bogemans.IBER@assnat.qc.ca



Anges Gardien

H tel de ville
 Municipalit  d'Ange-Gardien
 249, rue Saint-Joseph
 Ange-Gardien Qc
 J0E 1E0

T l. (450) 293-7575
 Fax : (450) 293-6635

Saint-C saire
 Ville en mouvement

1111, avenue Saint-Paul
 Saint-C saire (Qu bec) J0L 1T0
 T l phone : 450 469 3108 poste 229
 T l copieur : 450 469 5275
 cynthia.bosse@bellnet.ca
 www.ville.saint-cesaire.qc.ca

**Saint-Paul
 d'Abbotsford**

926, rue Principale Est
 Saint-Paul d'Abbotsford, Qc J0E 1A0
 T l phone : (450) 379-5408
 T l copieur : (450) 379-9905
 Courriel : d.rainville@videotron.ca



EXCAVATION
François Robert inc.

- ✓ Résidentiel
- ✓ Industriel
- ✓ Commercial
- ✓ Agricole
- ✓ Installation septique

François Robert 526, rang Séraphine
Président Ange-Gardien JOE YEO
Bureau: 450-293-5858 info@excavationfrancoisrobert.com
Cellulaire: 450-360-9114 www.excavationfrancoisrobert.com
Télécopieur: 450-293-5856 tél 4174-230-01

estrie richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7
Téléphone: 450-378-0101
1-800-363-8971
Télécopieur: 450-378-5189
gr.qc.ca

Chalet de l'érable

20, Rue de la Croisée, Saint-Paul d'Abbotsford, QC, J0E 1A0
www.chaletlerable.com

Agiska
Coopérative

Plus forts ensemble pour cultiver demain!

Siège Social
4880 Des Saigreux Est
Saint-Hyacinthe Qc, J2K 1Z5
Agiska Coopérative



Drainage Ostiguy
1979 INC.

www.drainageostiguy.com

DANIEL GOOS
MOBILE (450)522-1220
daniel@dmgoos.com
PROPRIÉTAIRE

DM GOOS DIESEL INC.
RÉPARATION DE MOTEURS COMMON RAIL, COMPRESSEUR ET AIR AUXILIAIRE

VENTE DE PIÈCES NEUVES ET USAGÉES.
RÉNOVIATION DE MOTEUR ET DIFFÉRENTIEL, RÉPARATION DE FINAL DRIVE
SANS FRAIS (877)289-1220
TÉLÉCOPIEUR (450) 293-1141
107 A ROUTE 235
ANGE-GARDIEN (QUÉBEC), J0E1E0
WWW.DMGOOS.COM

LM LE MATÉRIEL INDUSTRIEL
INDUSTRIAL SUPPLIES

MICHEL SORNIN
msornin@lmi-caf.com
www.lmi-caf.com

Montréal: 514-878-9679
Rougemont: 450-449-4735
Fax: 450-469-4786
325, Grande Caroline
Rougemont QC, J0E, 1M0

NRC
NORBERT PIGEON

npigeon@industrielnrc.com
450 379-5796 450 775-0795

COOP
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ
de St-Jean-Baptiste-de-Rouville

JC Jean Coutu
Succursale Yanick Marchand

1398, rue Notre-Dame
Saint-Césaire, QC
Tél. 450-469-1010
Heures d'ouverture : 9 h à 21 h

**Venez rejoindre
nos
commanditaires
avec votre carte d'affaires**

Ils ont à cœur notre histoire régionale !